



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 20 janvier 2017

Concerne : dépôt de trois points à l'ordre du jour du Conseil du 26 janvier 2017

**Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Échevins,**

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je voudrais porter à l'ordre du jour du Conseil du 26 janvier 2017 les trois points suivants :

1. *Question relative aux aménagements de la Rue de la Gare, dont ceux relatifs à l'accueil et la sécurisation des cyclistes*
2. *Invitation des membres du Conseil communal à s'inscrire dans l'action « Tournée minérale » promue par la Fondation contre le Cancer*
3. *Demande de désignation d'une personne, au sein de l'Administration communale, chargée de recevoir les plaintes relatives au ramassage des poubelles, de les transmettre à qui de droit et de rédiger un rapport annuel*

Vous trouverez en pages 2 et 3 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

**Pour le groupe Ecolo,
Jean-Pierre GRAISSE**

1. Question relative aux aménagements de la Rue de la Gare, dont ceux relatifs à l'accueil et la sécurisation des cyclistes

Les travaux du sens unique avancent a grand pas. Nous en sommes quasiment à la phase des finitions.

Lors du débat relatifs au sens unique le 31 mars 2011, Ecolo avait donné son accord conditionnel à ce sens unique :

Extrait du PV du CC du 31 mars 2011

Madame Sylvie NAVARRE émet un avis favorable au maintien d'un sens unique moyennant les observations suivantes :

- *Il devra s'agir d'un sens unique limité avec création d'une piste pour les cyclistes. Ladite piste devrait idéalement se prolonger jusqu'à la fin de la rue de la Gare*
- *La décision de désigner des stewards urbains devant les écoles devra être appliquée.*
- *La situation devra être évaluée après une année.*
- *Il conviendra de créer des zones de déchargement pour les livraisons (accessibles à certaines heures).*

Le Collège peut-il confirmer que la Rue de la Gare, sur son tronçon à sens unique, sera bien un Sens Unique Limité (SUL), qu'un marquage au sol destiné aux cyclistes sera réalisé sur tout le tronçon et que la signalisation appropriée sera effectuée aux deux bouts du sens unique ?

En ce qui concerne l'entrée de la Rue de la Gare qui représente un goulot en raison de la largeur des trottoirs côté Galopant, le Collège peut-il garantir qu'un effort particulier sera réalisé pour la sécurité des cyclistes sortant 'à contre-sens' de la Rue de la Gare, notamment en choisissant du mobilier urbain n'entravant pas la visibilité et en prévoyant une signalisation appropriée.

Finalement, ne serait-ce pas l'occasion de faire un effort au niveau de l'aménagement d'espaces couvert pour le parking des vélos ? On investit sans compter dans les parking pour voitures, alors pourquoi pas pour les vélos ?

2. Invitation des membres du Conseil communal à s'inscrire dans l'action « Tournée minérale » promue par la Fondation contre le Cancer

UN MOIS SANS ? UN MOIS SAIN !

Ne pas boire durant un mois: que des bénéfices ! >

- Tu dors mieux
- Tu as plus d'énergie
- Ta peau est plus belle
- Tu perds du poids
- Tu épargnes de l'argent
- Pas de gueule de bois, donc plus de temps
- Soutenez la lutte contre le cancer

Il ne fait plus aucun doute aujourd'hui sur le fait que la consommation régulière d'alcool est un élément ayant une incidence néfaste sur la santé.

Afin de sensibiliser la population sur cette problématique, la Fondation contre le Cancer propose un défi : ne pas boire d'alcool durant le mois de février. L'initiative s'appelle « Tournée minérale » (infos sur <https://www.tourneeminerale.be/fr>).

Il existe en fait plein de bonnes raisons de tenter ce défi.

Selon la Fondation contre le Cancer, *l'alcool est lié à un risque accru pour plusieurs types de cancers : bouche et gorge, larynx, œsophage, foie, sein (chez les femmes) et colorectal (chez les hommes). Dans les pays développés, on considère que l'alcool est la cause de 3% (chez les femmes) à 10% des cancers.*

Comme mandataires publics, nous devons pouvoir montrer l'exemple et pourquoi pas, dans ce cas précis, relever le défi. Une action symbolique, mais une action bonne pour notre santé.

Si l'ensemble des membres du conseil s'engagent dans cette démarche, cela donnera une publicité à l'initiative et pourrait susciter des émules.

Je propose donc que les membres du Conseil communal s'engagent dans cette démarche et que, afin de faire la promotion de cette initiative, la presse relaye cet engagement.

Pas de vote sur une proposition, mais le vote de chacun des conseillers sur la question « Je m'inscris – ou pas – dans l'action *Tournée minérale ?* » sera demandé.

3. Demande de désignation d'une personne, au sein de l'Administration communale, chargée de recevoir les plaintes relatives au ramassage des poubelles, de les transmettre à qui de droit et de rédiger un rapport annuel

Régulièrement nous avons à déplorer des problèmes suite au passage du service de ramassage des déchets : poubelles renversées, poubelles non-ramassées, duo-bac cassé ou égaré, serrures brisées...

Quand cela arrive, les personnes 'lésées' sont sensées se plaindre auprès d'Idélux.

Pour l'avoir contacté à plusieurs reprises, nous pouvons constater que Mr Micha, l'éco-conseiller chargé notamment de recevoir les plaintes émanant de Bertrix, se montre compétent et disponible.

Néanmoins, ce serait intéressant que la Commune puisse, dans ces situations, jouer le rôle d'intermédiaire auprès d'Idélux.

Cela représenterait une série d'avantages :

1. il est plus aisé à tout un chacun de téléphoner à la maison communale, car c'est un endroit connu, avec des gens proches à qui il est plus simple de s'adresser ;
2. l'autorité communale aurait probablement plus de crédit qu'un quidam auprès de l'administration ;
3. en devenant intermédiaire, la Commune disposerait ainsi d'une vision claire de l'ensemble des problèmes qui surviennent sur son territoire (alors qu'aujourd'hui rien n'oblige Idélux à informer la Commune des plaintes reçues).

Le Collège pourrait-il désigner, au sein de l'Administration communale, une personne chargée de centraliser les plaintes relatives au ramassage des déchets ménagers, et faire connaître via la revue communale et le site internet l'existence de ce service ? Cette personne serait en outre chargée de rédiger un rapport annuel qui permettrait d'avoir une vision claire sur l'étendue des problèmes signalés.